

VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ

SEANCE DU VINGT-CINQ AVRIL DEUX MILLE VINGT-TROIS à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 5

Nombre de votants : 24

Convoqués le :
19/04/2023

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Monsieur Romuald DUDA, Adjoint au Maire.
Monsieur Jean-Yves BEGUE, Monsieur Francis GUEHERY, Madame Monique SCHALLER, Madame Jeannine BILLOTTE, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Michel LUTZ, Monsieur Laurent PERRIN, Monsieur Yann MAUCOURT, Madame Michelle WIBRATTE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés : Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Michel LEICK, Monsieur Farès CHABI, Monsieur Clément CONROUX, Madame Rachel NICOLAS.

Etaient absents :

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Maryse GLEMET, Adjointe au Maire, ayant donné pouvoir à Madame Claudie FUZEWSKI.

Monsieur Léo KANNY, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean BAUCHEZ.

Monsieur Michel SCHALLER, Conseiller Municipal, ayant donné pouvoir à Madame Monique SCHALLER.

Madame Dominique LANCERON, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Valérie BOHR.

Madame Nadège DRISSI, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Madame Michelle WIBRATTE.

Secrétaire de séance : Madame Annick CAULIER

=====

POINT 2023-23- Tarification de l'accueil périscolaire 2023/2024 :

Rapporteur : Bernadette LAPAQUE

Vu la délibération n°2023-22 précisant la modification des tranches de quotients familiaux, il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer la tarification périscolaire, comme suit à compter du 1^{er} août 2023 :

1. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : repas normaux

MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Moulois				Non Moulois			
Tarifs et QF en euros	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,07	2,03	1,82	1,45	3,11	3,04	2,73	2,17
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,10	7,94	7,13	5,67	12,15	11,91	10,69	8,50
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,08	4,00	3,59	2,86	6,12	6,00	5,39	4,28

<i>Tarifs et QF en euros</i>	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Moulinois				Non Moulinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	2,69	2,64	2,37	1,88	4,04	3,96	3,55	2,83
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	10,53	10,32	9,27	7,37	15,79	15,48	13,90	11,05
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	5,30	5,20	4,67	3,71	7,96	7,80	7,00	5,57

<i>Tarifs et QF en euros</i>	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Moulinois				Non Moulinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,47	1,44	1,29	1,03	2,20	2,16	1,94	1,54
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	6,62	6,49	5,83	4,63	9,93	9,73	8,74	6,95
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	3,15	3,09	2,77	2,21	4,73	4,63	4,16	3,31

<i>Tarifs et QF en euros</i>	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Moulinois				Non Moulinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Matin 7h30-8h20 lundi, mardi, jeudi, vendredi	1,91	1,87	1,68	1,34	2,86	2,81	2,52	2,00
Midi 12h-13h50 lundi, mardi, jeudi, vendredi	8,61	8,43	7,57	6,02	12,91	12,65	11,36	9,04
Soir 16h30-18h30 lundi, mardi, jeudi, vendredi	4,10	4,02	3,61	2,87	6,15	6,02	5,41	4,30

2. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : repas de régime

Dans le cadre d'un accueil d'enfants en situation d'allergies alimentaires et sous Protocole d'Accueil Individualisé (P.A.I.), la Commune propose un menu adapté sans allergène (fournisseur : Nutrisens).

Il convient d'adapter la tarification applicable pour les repas de régime par rapport au coût proposé par le fournisseur et ce, à compter du 1^{er} août 2023, selon les modalités suivantes :

- Inscription 7 jours au préalable au 1^{er} jour de fréquentation et pour un minimum de 12 plateaux repas
- 20,13 € par plateau repas

3. Tarifs périscolaires maternelle et élémentaire : hors restauration du temps de pause méridienne

En cas de crise sanitaire, il est proposé de fixer les tarifs de la pause méridienne, sans fourniture de repas (tiré du sac ne nécessitant ni réchauffe, ni mise au froid), de la façon suivante :

MATERNELLE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Midi 12h-13h50	3,64	3,57	3,20	2,55	5,46	5,35	4,80	3,82
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Midi 12h-13h50	6,07	5,95	5,34	4,25	9,10	8,92	8,01	6,37

ELEMENTAIRE	INSCRIPTION A L'AVANCE							
	Au plus tard la veille avant 9h (hors week-end et jour férié)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Midi 12h-13h50	2,10	2,06	1,85	1,47	3,15	3,09	2,77	2,20
	INSCRIPTION DERNIERE MINUTE							
	Entre la veille 9h et le jour même 9h (pour le midi et le soir)							
	Mouloinois				Non Mouloinois			
	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600	Q.F. 1501 et +	Q.F. 1201 à 1500	Q.F. 601 à 1200	Q.F. 0 à 600
Midi 12h-13h50	4,09	4,00	3,60	2,86	6,13	6,01	5,39	4,29

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'appliquer les tarifs ci-dessus selon le quotient familial mensuel calculé en euros, à l'exception des repas de régime.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/04/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20230425-2023-23-DCM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/04/2023

Affichage : 27/04/2023

Le secrétaire de séance,
Annick CAULIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.